

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 16 mars 2009 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Jean-Martin Cliche, conseiller
M. Yvan Larouche, conseiller
Mme Claudine Paré, conseillère
M. Serge Labonté, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

4252-160309 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

PÉRIODE DE QUESTIONS # 1

. Aucune

RAPPORTS

C.C.U.

. Rapport des permis et certificats Février 2009

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT #1103 TENUE LE 16 MARS 2009

Mme Johanne Gagnon, greffière dépose sous la cote 01-160309 son certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement #1103 « *Règlement décrétant des travaux municipaux pour améliorer les infrastructures municipales soit : l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial et des travaux de voirie dans le cadre du projet « Domaine de l'Avalanche » comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 420 000 \$, remboursable en dix (10) ans.* »

La greffière mentionne que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire étant de 2572, que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 268 et que le nombre de demandes inscrites fut de zéro (0).

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER
CONCERNANT LE RÈGLEMENT #1104 TENUE LE 16 MARS 2009**

Mme Johanne Gagnon, greffière dépose sous la cote 02-160309 son certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement #1104 « *Règlement décrétant des travaux municipaux pour l'installation de lampes de rues et pavage de rues comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 676 000 \$, remboursable en dix (10) ans.* »

La greffière mentionne que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire étant de 2572, que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 268 et que le nombre de demandes inscrites fut de zéro (0).

4253-160309 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4254-160309 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 900394 à 900476

150 904.17 \$

4255-160309 **LAVE AUTO GOLF LE GRAND VALLON**

Attendu que le club de golf Le Grand Vallon désire offrir un service de lave-auto à la main à sa clientèle et à la clientèle fréquentant Station Mont Ste-Anne;

Attendu qu'en vertu du règlement de zonage, l'usage « lave-auto » est associé à la classe d'usage « Service relié aux véhicules » et que cette classe d'usage n'est pas autorisée dans le secteur de Station Mont Ste-Anne;

Attendu que l'usage "Lave-auto" n'est pas expressément autorisé dans la liste des usages provisoires autorisés par le règlement de zonage;

Attendu qu'un club de golf offre, généralement par l'entremise de ses employés, différents services tels : le nettoyage des bâtons, la réparation de l'équipement, le service de valet, le cirage de chaussure, etc. et qu'à la limite, il pourrait demander à ses employés d'offrir le service de lavage ou de nettoyage des véhicules;

Attendu que le club de golf s'associe à une entreprise qui installe ses équipements moyennant un coût de location et contre rémunération pour chaque lavage effectué, donc une activité commerciale effectué par un commerce itinérant;

Attendu que ce type de commerce itinérant est inéquitable pour les entreprises présentes sur le territoire qui ont des installations permanentes et qui paient des taxes en conséquence;

Attendu que les eaux usées ne seraient pas récupérées, donc elles seraient versées directement dans le réseau pluvial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement de refuser la demande faite par le club de golf Le Grand Vallon pour qu'il puisse offrir par l'entremise d'un commerce itinérant le service d'un lave-auto à la main, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4256-160309 **PIGNONS-SUR-MONT – PLAN PROJET DE LOTISSEMENT**

Attendu que Pignons-sur-Mont Inc. a déposé un nouveau plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin, minute 11 359, version 7 en date du 5 mars 2009;

Attendu qu'à la réunion du 8 juillet 2008, le plan projet de lotissement a fait l'objet de la recommandation 08-23 qui a été approuvée par le conseil municipal;

Attendu que le nouveau plan projet de lotissement diffère quant à certains terrains de la phase I projeté où le nombre de terrains jumelés est augmenté;

Attendu que ce plan projet de lotissement est conforme aux normes de lotissement prévues au Règlement de lotissement numéro 968;

Attendu qu'il y a lieu de prévoir des espaces pour fins de parcs dans les phases II à la hauteur de la phase III et qu'à cet effet le choix de la localisation d'un parc devra se faire à la discrétion du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin, minute 11 359, version 6 en date du 5 mars 2009, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Que Pignons-sur-Mont Inc. devra faire préparer un plan cadastral conforme au plan projet de lotissement pour les fins de la signature de l'entente relative aux travaux municipaux.

Que le choix de la localisation d'un parc devra se faire à la discrétion du conseil municipal.

4257-160309 **PIGNONS-SUR-MONT INC. – PROTOCOLE D'ENTENTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement :

- a) d'abroger la résolution #4022-150908 adoptée le 15 septembre 2008;
- b) d'annuler le protocole d'entente intervenu entre les parties et signé le 3 novembre 2008;

- c) d'autoriser M. Henri Cloutier, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente révisé relatif à des travaux municipaux avec la compagnie « Pignons-sur-Mont inc. » dans le cadre du projet « Pignons-sur-Mont ».

4258-160309 **MDDEP – PIGNONS-SUR-MONT**

Attestation de la Ville

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement que la Ville de Beauré avise le MDDEP qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du projet de développement résidentiel « Pignons-sur-Mont » dont les plans et devis portant le numéro Q0150805 et la demande d'autorisation ont été préparés par BPR-Infrastructure inc.

4259-160309 **PROJET DE RÈGLEMENT 1109**
USAGES CONDITIONNELS ZONE 14-H

Attendu qu'il y a une possibilité que les bureaux municipaux soient relocalisés dans un autre immeuble;

Attendu qu'il y a des démarches pour la vente de l'Hôtel de Ville;

Attendu que le bâtiment a un potentiel d'utilisation pour des fins autres que résidentielle;

Attendu M. Michel Simard, propriétaire du garage de mécanique David Lavoie, a demandé un changement de zonage afin d'offrir une plus grande panoplie d'usage pour son immeuble;

Attendu que les membres du comité sont d'avis qu'il y a lieu de modifier le règlement concernant les usages conditionnels afin d'ajouter d'autres usages conditionnels admissibles à un immeuble dont l'usage actuel est associé à un usage autre que résidentiel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 1109 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1053-1, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4260-160309 **MICHEL GENDREAU – PROJET DE CONSTRUCTION**

Attendu que M. Michel Gendreau a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale dans la phase III du projet de développement domiciliaire « La Seigneurie de Beauré »;

Attendu que les plans initiaux ont fait l'objet de la recommandation 08-27;

Attendu que les modifications proposées réfèrent à l'élévation arrière du garage en remplacement des lucarnes par un toit cathédral et par l'élimination de l'escalier extérieur;

Attendu que les modifications sont mineures et ne modifient pas l'aspect général du bâtiment;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'approuver les nouveaux plans de construction, le tout suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

4261-160309 **FONDATION DE L'HÔPITAL STE-ANNE DE BEAUPRÉ**

. Tournoi de golf 29 mai 2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser 4 personnes à participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, le 29 mai 2009, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 1 000,00 \$ (équipe VIP) et d'autoriser les membres du Conseil à participer au souper au coût de 60,00 \$ par personne et d'autoriser le remboursement des frais

4262-160309 **HYDRO-QUÉBEC – PERMISSION TECHNIQUE CONDUITE CIMENT AMIANTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la permission technique concernant la conduite ciment amiante.

4263-160309 **MDJ L'ÉNIGME – PRÊT DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser la Maison MDJ L'Énigme à utiliser gratuitement la grande salle du Centre communautaire le 14 mai 2009 de 8 h à 16 h 30 pour une rencontre du Régional des maisons de jeunes de Québec.

4264-160309 **PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICE AVEC LA MRC ET LE CSSS QUÉBEC-NORD (CRSSQN)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer le protocole d'entente de service entre la MRC de La Côte-de-Beaupré, la Ville de Beaupré et le Centre de santé et de services sociaux Québec-Nord (CSSSNQ) concernant les ICI.

4265-160309 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1106**
(Plan d'urbanisme)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement no 1106 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement numéro 964 intitulé "Plan d'urbanisme de la Ville de Beaupré" pour :*

- *spécifier à l'intérieur de l'aire d'affectation agricole que les usages autorisés reliés aux équipements de loisirs, de récréation et de sports doivent être complémentaires à l'agriculture;*
- *remplacer l'affectation récréative extensive applicable à l'Îlet Blouin par l'affectation conservation au plan 5 de l'annexe 5. »*

4266-160309 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1108**
(Règlement de zonage)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement no 1107 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 et le Règlement numéro 1009 pour :*

- *Remplacer l'usage « récréatif extensif » autorisé pour l'ilet Blouin par l'usage « conservation »;*
- *Spécifier dans la zone 55-RE que l'usage chenil est autorisé à la condition qu'il soit complémentaire aux randonnées de traineaux à chiens;*
- *Abroger et remplacer la section 6.6 relative à la protection des rives du littoral et des plaines inondables;*
- *Modifier l'article 11.8.3 relatif à la hauteur de l'entreposage extérieur dans les zones industrielles pour les immeubles dont la vocation principale n'est pas industrielle;*
- *Modifier l'article 6.1.2.1 concernant la coupe des arbres;*
- *Modifier l'article 6.2 concernant les murs de soutènement et les travaux de remblai et déblai. »*

4267-160309 **CONGRÈS – FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de verser la somme de 350,00 \$ à la Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec pour la tenue de leur congrès qui se tiendra du 20 au 21 mars 200 au Centre des Congrès du Château Mont Ste-Anne.

4268-160309 **ENGAGEMENT DIRECTRICE ET DIRECTRICE ADJOINTE DU CAMP D'ÉTÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes et d'adopter les salaires mentionnés à l'égard de chacune :

Sophie Lavoie, directrice du camp d'été
Gabrielle Leclerc, directrice adjointe du camp d'été

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année et plus
Directrice Camp d'été	SM + 5,75\$	SM + 6,00\$	SM + 6,25\$	SM + 6,50\$
Directrice adjointe Camp d'été	SM + 4,75\$	SM + 5,00\$	SM + 5,25\$	SM + 5,50\$

4269-160309 **MANDAT À ME MAINGUY**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de mandater Me Raymond Mainguy de la firme Joli-coeur, Lacasse afin d'entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires relativement au dossier de la Côte de la Falaise.

4270-160309 **TOURNOI DE GOLF VILLE DE QUÉBEC – ARRONDISSEMENT
BEAUPORT**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de souscrire à une commandite d'un trou au montant de 150,00 \$. Les profits seront versés à l'organisme communautaire « Communauté Solidaire ».

4271-160309 **FONDATION DE L'HÔPITAL – ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser à la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré une somme de 2 000 \$ à titre d'aide financière pour la réalisation de l'étude de préfaissabilité concernant les soins palliatifs et de fin de vie qu'elle désire voir mieux organisés sur son territoire. Cette somme sera versée conditionnellement à la réalisation de ladite étude de préfaissabilité.

4272-160309 **MDDEP – DOMAINE DE L'AVALANCHE**

Attestation de la Ville

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Martin Cliche et résolu unanimement que la Ville de Beupré avise le MDDEP qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation du projet de développement résidentiel « Domaine de l'Avalanche » dont les plans et devis portant le numéro 49933-002 et la demande d'autorisation ont été préparés par Roche Ltée groupe-conseil en date du 18 novembre 2008.

PÉRIODE DE QUESTIONS #2

. Aucune

4273-160309 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 25.

Henri Cloutier
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
directrice générale adjointe